

LES FOULÉES DE LA ST LAURENT – vendredi 04 août 2023

- RÈGLEMENT -



Article 1 : Description

Course de 7 km ouverte de Cadet à Vétéran.

Course de 12,5 km ouverte de Cadet à Vétéran.

Les mineurs devront présenter une autorisation signée des parents ou tuteurs.

Articles 2 : Responsabilité & Assurance

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents physiques et physiologiques, immédiats et ultérieurs, ainsi que pour les incidents matériels qui pourraient survenir aux participants et à leur entourage au cours de l'épreuve.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'un organisme assureur. (Détail sur demande).

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Licence et Certificat médical : aucune licence autre que celles mentionnées dans le règlement FFA 2023 ne sera acceptée.

Et / ou aucun dossard ne sera attribué sans certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, daté de moins d'1 an. (Copie : celle-ci doit être signée par le coureur et porter la mention « conforme à l'original »).

Article 3 : Ravitaillement & sécurité

Plusieurs points de ravitaillement seront prévus :

2 pour le 7 km et 4 pour le 12,5 km

Un service de secours et des signaleurs seront présents sur le parcours.

Article 4 : Classement & résultats

Il sera établi :

Un classement général toutes catégories confondues femmes et hommes sur 7 km et 12,5 km

Un classement par catégorie pour les femmes et les hommes sur 7 km et 12,5 km

La remise des prix aura lieu dès la fin des épreuves.

Des lots seront distribués par tirage au sort des dossards.

Aucun lot ou récompense ne sera valorisable.

Articles 5 : inscriptions & retrait des dossards

Les inscriptions du jour (au moyen de bulletins) ainsi que le retrait des dossards des préinscrits se feront sur place à partir de 17h00.

L'arrêt des inscriptions est fixé à une ½ heure avant le départ de chaque épreuve.

Les 2 départs seront décalés de quelques minutes soit 18h50 pour le 12,5km et 19h00 pour le 7km.

L'arrivée sera jugée devant les tribunes au stade après avoir effectué un tour du terrain du bas pour le 12,5km et pour le 7km.

Article 6 : Contrôle antidopage

Les participants à ces épreuves s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de ces épreuves. En vous inscrivant à ces épreuves, vous abandonnez votre droit à l'image sans réserve.

La participation aux « Foulées de la Saint Laurent » suppose l'acceptation du présent règlement et vaut engagement à le respecter vigoureusement.